

CONSEIL MUNICIPAL DE CAMPS - ST-MATHURIN

Compte-Rendu de la Séance du 20 mars 2013

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de CAMPS - ST-MATHURIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de CAMPS, sous la présidence de Jean PESTOURIE, Maire.

Présents : Jean PESTOURIE, Marinette SALAVERT, René BITARELLE, Louis VERGNE, Françoise RIEUX, Thierry MOMPECHIN, Michel CROS, Raymond MONFREUX

Absents excusés : David GAUCHIE, Serge BAC

Secrétaire(s) de la séance : Raymond MONFREUX

.....
Le secrétaire de séance donne lecture du compte rendu de la séance précédente.

Le Compte-rendu est approuvé.
.....

DELIBERATIONS DU CONSEIL

Consultation des électeurs de la Section de Mazeyrat sur le projet éolien (2013 15)

M. le Maire indique que le projet éolien porté par la Société EOLFI (VEOLIA Environnement) présente l'implantation de 10 éoliennes sur une zone entre La Maisonneuve et Tartailade sur les Communes de CAMPS -SAINT-MATHURIN et de SEXCLES.

Dans la zone du projet éolien, 8 parcelles appartiennent à la Section de Mazeyrat (224AK 61, 224 AK 62, 224AK 70, 224 AK 75, 224AK 76, 224AK 126, 224AK 128, 224AK 130).

M. le Maire indique que dans le cas de changement d'usage ou de vente de tout ou partie des biens de la section les décisions doivent être prise par le Conseil Municipal après accord de la majorité des électeurs de la section convoqués par le représentant de l'Etat. (CDGT Article L.2411-16)

M. le Maire indique qu'il a dressé la liste des électeurs de Mazeyrat conformément au CGCT Article L. 2411-3 et L.2411-3-1.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal DECIDE :

- Les limites de la section sont fixées conformément au plan ci-joint en annexe,
 - D'autoriser M. le Maire à arrêter la liste des électeurs de la section de Mazeyrat,
 - De consulter les électeurs de la Section de Mazeyrat en vue d'obtenir leur autorisation pour l'implantation d'éoliennes sur les parcelles de la Section situées dans la zone du projet,
 - De solliciter Mme le Préfet, représentante de l'Etat pour la consultation des électeurs de la Section de Mazeyrat,
 - D'autoriser M. le Maire à signer les documents nécessaires.
-

Compte Administratif 2012 Commune (2013 16)

Réuni sous la Présidence de René BITARELLE, 1^{er} ADJOINT, le Conseil Municipal de la Commune de CAMPS ST MATHURIN délibère sur le Compte Administratif de l'exercice 2012 dressé par M. le Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recette ou Excédent
Résultat reporté	36 330.23			286 017.40	36 330.23	286 017.40
Opérations de l'exercice	198 305.79	155 906.05	398 312.70	619 140.88	596 618.49	775 046.93
TOTAL	234 636.02	155 906.05	398 312.70	905 158.28	632 948.72	1 061 064.33
Résultat de clôture	78 729.97			506 845.58		428 115.61
Reste à réaliser	45 800.00	721.00			45 800.00	721.00
TOTAL CUMULE	124 529.97	721.00		506 845.58	45 800.00	428 836.61
RESULTAT DEFINITIF	123 808.97			506 845.58		383 036.61

- Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

- Ont signé au registre des délibérations :

Marinette SALAVERT, René BITARELLE, Louis VERGNE, Françoise RIEUX, Thierry MOMPECHIN, Michel CROS, Raymond MONFREUX.

Compte Administratif 2012 Service de l'Eau (2013 17)

Réuni sous la Présidence de René BITARELLE, 1^{er} ADJOINT, le Conseil Municipal de la Commune de CAMPS ST MATHURIN délibère sur le Compte Administratif de l'exercice 2012 dressé par M. le Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recette ou Excédent
Résultat reporté		14 986.95		19 993.99		34 980.94
Opérations de l'exercice	40 361.31	23 130.13	41 694.58	55 475.25	82 055.89	78 605.38
TOTAL	40 361.31	38 117.08	41 694.58	75 469.24	82 055.89	113 586.32
Résultat de clôture	2 244.23			33 774.66		31 530.43
Reste à réaliser	13 500.00				13 500.00	
TOTAL CUMULE	15 744.23			33 774.66	13 500.00	31 530.43
RESULTAT DEFINITIF	15 744.23			33 774.66		18 030.43

- Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

- Ont signé au registre des délibérations :

Marinette SALAVERT, René BITARELLE, Louis VERGNE, Françoise RIEUX, Thierry MOMPECHIN, Michel CROS, Raymond MONFREUX.

Compte Administratif 2012 Service Assainissement (2013 18)

Réuni sous la Présidence de René BITARELLE, 1^{er} ADJOINT, le Conseil Municipal de la Commune de CAMPS ST MATHURIN délibère sur le Compte Administratif de l'exercice 2012 dressé par M. le Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recette ou Excédent
Résultat reporté		37 604.38		4 837.42		42 441.80
Opérations de l'exercice	7 027.38	9 362.82	15 295.34	15 751.22	22 322.72	25 114.04
TOTAL	7 027.38	46 967.20	15 295.34	20 588.64	22 322.72	67 555.84
Résultat de clôture		39 939.82		5 293.30		45 233.12
Reste à réaliser						
TOTAL CUMULE		39 939.82		5 293.30		45 233.12

RESULTAT DEFINITIF		39 939.82		5 293.30	45 233.12

- Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- Ont signé au registre des délibérations :

Marinette SALAVERT, René BITARELLE, Louis VERGNE, Françoise RIEUX, Thierry MOMPECHIN, Michel CROS, Raymond MONFREUX.

Compte de Gestion 2012 Commune (2013 19)

Le CONSEIL MUNICIPAL :

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Mr le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état de Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012;

Après s'être assuré que Mr le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant,

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 Janvier 2012 au 31 Décembre 2012, y compris celles relatives à la journée supplémentaire,

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice par Mr le Receveur, visé et certifié conforme par l' Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Compte de Gestion 2012 Service Eau (2013 20)

Le CONSEIL MUNICIPAL :

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Mr le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état de Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012;

Après s'être assuré que Mr le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011 celui de tous les titres de recettes émis et celui de

tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant,

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 Janvier 2012 au 31 Décembre 2012, y compris celles relatives à la journée supplémentaire,

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice par Mr le Receveur, visé et certifié conforme par l' Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Compte de Gestion 2012 Service Assainissement (2013 21)

Le CONSEIL MUNICIPAL :

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Mr le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état de Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012;

Après s'être assuré que Mr le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant,

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 Janvier 2012 au 31 Décembre 2012, y compris celles relatives à la journée supplémentaire,

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice par Mr le Receveur, visé et certifié conforme par l' Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation des Résultats d'Exploitation 2012 Commune (2013 22)

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu ce jour le COMPTE ADMINISTRATIF de l'exercice 2012,

statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

considérant les éléments suivants :

POUR MEMOIRE :

- Résultat de FONCTIONNEMENT antérieur reporté (report à nouveau)	286 017,40
- Résultat d' INVESTISSEMENT antérieur reporté	- 36 330,23

SOLDE d'EXECUTION de la SECTION d'INVESTISSEMENT au 31.12.2012 :

- Solde d'exécution de l'exercice	- 42 399,74
- Solde d'exécution cumulé	- 78 729,97

RESTES à REALISER au 31.12.2012 :

- Dépenses d'INVESTISSEMENT	45 800,00
- Recettes d'INVESTISSEMENT	721,00
Solde :	- 45 079,00

BESOIN de FINANCEMENT de la Section d'INVESTISSEMENT au 31.12.2012 :

- Rappel du solde d'exécution cumulé	- 78 729,97
- Rappel du solde des Restes à Réaliser	- 45 079,00
Solde :	- 123 808,97
<u>BESOIN de financement total :</u>	123 808,97

RESULTAT de FONCTIONNEMENT à AFFECTER :

- Résultat de l'exercice	220 828,18
- Résultat antérieur	286 017,40
<u>TOTAL A AFFECTER :</u>	506 845,58

DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION

1/ <u>Couverture du besoin de financement de la Section d'INVESTISSEMENT</u> (recette au compte 1068 sur B.P.2013)	123 808,97
2/ <u>Affectation complémentaire en « Réserves »</u> (recette au compte 1068 sur B.P.2013)	0,00
3/ <u>Reste sur excédent de fonctionnement à reporter sur B.P 2013</u> (ligne budgétaire 002 –report à nouveau)	383 036,61
<u>TOTAL :</u>	506 845,58

Affectation des Résultats d'Exploitation 2012 Eau (2013 23)

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu ce jour le COMPTE ADMINISTRATIF de l'exercice 2012,
statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,
considérant les éléments suivants :

POUR MEMOIRE :

- Résultat de FONCTIONNEMENT antérieur reporté (report à nouveau)	19 993,99
- Résultat d' INVESTISSEMENT antérieur reporté	14 986,95

SOLDE d'EXECUTION de la SECTION d'INVESTISSEMENT au 31.12.2012 :

- Solde d'exécution de l'exercice	- 17 231,18
- Solde d'exécution cumulé	- 2 244,23

RESTES à REALISER au 31.12.2012 :

- Dépenses d'INVESTISSEMENT	13 500,00
- Recettes d'INVESTISSEMENT	0,00
Solde :	- 13 500,00

BESOIN de FINANCEMENT de la Section d'INVESTISSEMENT au 31.12.2012 :

- Rappel du solde d'exécution cumulé	- 2 244,23
- Rappel du solde des Restes à Réaliser	- 13 500,00

Solde :	- 15 744,23
<u>BESOIN de financement total :</u>	15 744,23

RESULTAT de FONCTIONNEMENT à AFFECTER :

- Résultat de l'exercice	13 780,67
- Résultat antérieur	<u>19 993,99</u>
<u>TOTAL A AFFECTER :</u>	33 774,66

DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION

1/ <u>Couverture du besoin de financement de la Section d'INVESTISSEMENT</u> (recette au compte 1068 sur B.P.2013)	15 744,23
2/ <u>Affectation complémentaire en « Réserves »</u> (recette au compte 1068 sur B.P.2013)	0,00
3/ <u>Reste sur excédent de fonctionnement à reporter sur B.P 2013</u> (ligne budgétaire 002 –report à nouveau)	18 030.43
<u>TOTAL :</u>	33 774,66

Affectation des Résultats d'Exploitation 2012 Assainissement (2013 24)

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu ce jour le COMPTE ADMINISTRATIF de l'exercice 2012,
statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,
considérant les éléments suivants :

POUR MEMOIRE :

- Résultat de FONCTIONNEMENT antérieur reporté (report à nouveau)	4 837,42
- Résultat d' INVESTISSEMENT antérieur reporté	37 604,38

SOLDE d'EXECUTION de la SECTION d'INVESTISSEMENT au 31.12.2012 :

- Solde d'exécution de l'exercice	2 335,44
- Solde d'exécution cumulé	39 939,82

RESTES à REALISER au 31.12.2012 :

- Dépenses d'INVESTISSEMENT	0,00
- Recettes d'INVESTISSEMENT	0,00
<u>Solde :</u>	0,00

BESOIN de FINANCEMENT de la Section d'INVESTISSEMENT au 31.12.2012 :

- Rappel du solde d'exécution cumulé	39 939,82
- Rappel du solde des Restes à Réaliser	0,00
<u>Solde :</u>	<u>39 939,82</u>
<u>BESOIN de financement total :</u>	0,00

RESULTAT de FONCTIONNEMENT à AFFECTER :

- Résultat de l'exercice	455,88
- Résultat antérieur	<u>4 837,42</u>
<u>TOTAL A AFFECTER :</u>	5 293,30

DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION

1/ <u>Couverture du besoin de financement de la Section d'INVESTISSEMENT</u> (recette au compte 1068 sur B.P.2013)	0,00
2/ <u>Affectation complémentaire en « Réserves »</u> (recette au compte 1068 sur B.P.2013)	0,00
3/ <u>Reste sur excédent de fonctionnement à reporter sur B.P 2013</u> (ligne budgétaire 002 –report à nouveau)	5 293,30
<u>TOTAL :</u>	5 293,30

Taux d'Impositions des Taxes Directes Locales 2013 (2013 25)

M. le Maire présente les bases d'imposition prévisionnelles pour l'année 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents DECIDE :

- **de l'application** des taux de Contributions Directes pour l'année 2013 de la manière suivante :

Libellés	Bases notifiées	Taux voté Par le CM	Produit voté
Taxe d'habitation	233 700	11,57	27 039
Taxe Foncière propriétés Bâties	678 300	9,20	62 404
Taxe Foncière propriétés Non Bâties	27 500	24,52	6 743
Cotisation Foncière Entreprise	580 700	29,06	168 751
TOTAL			264 937

- **d'autoriser M. le Maire** à compléter et signer les documents nécessaires à l'enregistrement des taux de contributions directes.

QUESTIONS DIVERSES

Bilan Commission Tourisme 2012 :

Sur la saison 2012, on peut noter au niveau des emplacements locatifs un mois de juillet en demi- teinte avec 24,8 % de taux d'occupation et un mois d'août plus satisfaisant avec 65,3 % de taux d'occupation. 56 semaines ont été louées + 172 nuitées équivalent à 80,57 semaines pour l'année.

Une baisse de la fréquentation se confirme pour les mini-chalets au profit des chalets confort.

Les réservations en location directe ont progressé contrairement à celles effectuées par la centrale de réservation.

Sur les emplacements nus, 31 % de taux d'occupation en juillet et 40,6 % en août, pour un résultat en légère baisse par rapport à 2011.

Par rapport aux campings de même catégorie de la région, le camping de la châtaigneraie connaît sur 2012 un taux d'occupation supérieur de 2,9 %.

La fréquentation à l'étang du moulin est stable au niveau pêche et baignade, l'offre touristique du chalet d'accueil attire un nombre croissant de visiteurs.

Les animations initialement prévues avec intervenant extérieur n'ont pu être assurées (annulées par les intervenants), les balades accompagnées ont connu un nombre stable de participants. La rando des Gorges du 9 août, accompagnée par Monsieur BRIGES Jean-Pierre a réuni une vingtaine de personnes et a connu un vif succès. Une soirée grillade a été proposée cette année pour 25 participants. Les animations du matin pour les enfants ont été assurées surtout en août (faute de participants en juillet).

Des investissements ont été réalisés sur l'année : réfection des emplacements camping, pose de cloisons pour les douches au bâtiment sanitaire afin de satisfaire aux nouvelles normes de classement. L'audit effectué par Dekra le 13 juillet a permis au camping de conserver son classement deux étoiles.

L'accès WI-FI au chalet d'accueil est un atout supplémentaire pour la gestion du camping et a été apprécié par les vacanciers.

Le site du camping, consultable à l'adresse suivante www.correze-camping.fr, est en ligne depuis fin février. La brochure reprenant la charte graphique est en cours d'impression.

Nettoyage avant saison touristique des locations du camping :

M. le Maire présente le devis de l'Association d'insertion IDEE pour le nettoyage "de mise en service" des chalets, sanitaires et chalet de surveillance de baignade avant le début de la saison touristique.

Après délibération le Conseil Municipal à 7 voix pour et 1 contre décide de faire réaliser ces travaux par l'Association IDEE.

.....
L'ordre du jour étant clos, M. le Maire lève la séance.

Tous les Conseillers présents signent.